



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 16 octobre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h03 et levée à 19h45*

#### **Etaient présents :**

**C.A.G.B :** AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MARCHAL François ; MORALES Roland ;

#### **Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; VIGNOT Anne ;  
**C.C.L.L :** BOILLON Michel ; GROLEAU Colette ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

#### **Procuration de vote :**

**Mandants :** LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; RUTKOWSKI Serge ;  
**Mandataires :** FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; THIEBAUT Catherine ;

**Objet :** Acquisition des terrains : Déchetterie de Thise-Chalezeule

## **ACQUISITION DES TERRAINS : DECHETTERIE DE THISE-CHALEZEULE**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué du SYBERT.

La déchetterie de Thise-Chalezeule a été construite sur des terrains mis à disposition par les communes de Thise et de Chalezeule. Dans le cadre d'un programme de réaménagement du site mené en 2017, une extension a été faite sur des terrains appartenant à la commune de Chalezeule.

Dans le cadre de la politique globale d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il convient désormais d'acquérir les parcelles de la nouvelle déchetterie auprès des communes de Thise et de Chalezeule.

Concernant la partie située sur la commune de Thise, la commune a sollicité les services des Domaines pour obtenir une estimation financière.

Concernant la commune de Chalezeule, la nouvelle déchetterie s'étend sur plusieurs parcelles dont la valeur vénale a fait l'objet d'une validation préalable :

- Parcelle AC 210, d'une surface de 5 200 m<sup>2</sup>, au prix unitaire de 6,70 €/m<sup>2</sup>, soit un coût unitaire de 34 840 € ;
- Parcelle AC 212, d'une surface de 450 m<sup>2</sup>, au prix unitaire de 6,70 €/m<sup>2</sup>, soit un coût unitaire de 3 015 € ;
- Parcelle AC 214, d'une surface de 1 354 m<sup>2</sup>, au prix unitaire de 6,70 €/m<sup>2</sup>, soit un coût unitaire de 9 071,80 € ;
- Parcelle AC 208, d'une surface de 443 m<sup>2</sup>, au prix unitaire de 6,70 €/m<sup>2</sup>, soit un coût unitaire de 2 968,10 € ;

Soit un coût global de 49 894,90 €, hors droits d'enregistrement et hors frais de notaire.

Les crédits ont été ouverts au budget 2018 et feront l'objet d'un engagement, le cas échéant, sur la base de la présente proposition.

***M MAGNIN-FEYSOT Christian ne prend pas part au vote.***

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce:**

- **sur l'acquisition des parcelles appartenant à la Commune de Chalezeule, sous référence cadastrale AC 210, AC 212, AC 214 et AC 208 pour un montant de 49 894,90 € HT hors droit d'enregistrement et hors frais de notaire,**
- **valide la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,**
- **et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition.**

La Présidente du SYBERT  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1



Préfecture du Doubs

Reçu le 22 OCT. 2018



Contrôle de légalité